

Déclaration FO à la plénière du CER du 25 février 2010.

Monsieur le président,

La cour des comptes vient de publier un rapport qui montre clairement que les cheminots sont dans le collimateur. En à peine 22 pages, ce rapport pose clairement le problème qui se pose à l'Union Européenne, au gouvernement, et à la direction de la SNCF : il s'agit tout simplement de liquider le Statut du cheminot.

Pour ce rapport, même la réforme des retraites, que nous appelons contre-réforme pour notre part, pose un problème puisqu'en prolongeant la durée d'activité des cheminots, elle ralentit fortement la diminution des effectifs et augmente les coûts en personnel de l'entreprise.

Le rapport pose également le problème du droit de grève, du déroulement de carrière, des facilités de circulation.....

La cour des comptes conclue en montrant le chemin à suivre selon elle : donnant l'exemple de la réforme des retraites, de la loi sur la représentativité, de la mise en place du service minimum, elle a appelé à aller plus loin dans cette direction, en associant les organisations syndicales dites représentatives.

Dans ce contexte, comment comprendre le silence assourdissant des représentants sur ce rapport ?

Comment comprendre dans ce contexte où les acquis des cheminots sont attaqués de toutes part, l'attitude de certains sur l'ECT de Tours par exemple : Ayant depuis des années la confiance des ASCT (44% aux élections DP 2009) le syndicat FO de Tours a désigné un délégué syndical auprès de la direction de cet ECT, le 23 décembre 2009.

Il s'agit ainsi de pouvoir négocier avec la direction de l'établissement, poser des DCI, voire des préavis de grève si besoin.

Il a suffi que la direction, sous couvert du directeur de management, alerte les organisations syndicales « dites représentatives » pour que les 3 OS : CGT, CFDT et UNSA, obéissant au doigt et à l'œil, contestent devant le tribunal la désignation de notre représentant syndical !

- Au mépris des intérêts des cheminots.
- En organisant la division syndicale pour le compte de la direction.

N'est-ce pas la défense des cheminots qui devrait être le plus important pour des syndicalistes ?

Et comment comprendre, vu l'ampleur de l'attaque qui se prépare contre les régimes de retraites, qu'on ne nous propose une fois de plus qu'une journée d'action à la fin mars ?

Pour sa part, Force Ouvrière mettra tout en œuvre pour se réaliser l'unité pour la défense pied à pied du Statut, des régimes de retraites, et du droit syndical, indissociable de la démocratie.

Monsieur le Président, nous devons une nouvelle fois intervenir pour qu'un rappel soit fait aux établissements sur les dates du CER. Nous devons sans cesse déplorer la programmation de réunions statutaires en établissement aux mêmes dates que les réunions plénières du comité d'établissement. C'est encore le cas aujourd'hui puisque des remises de propositions de notations ont été programmées en même temps que cette séance.

Monsieur le président, nous aurons l'occasion de revenir tout à l'heure plus en détails sur vos réponses aux questions de la délégation. Ces réponses nous laissent pour le moins dubitatifs. En particulier, sur SIRIUS nous avons des remontés d'agents de conduite qui nous amènent à

craindre d'assister à une mise en place de cet outil en catimini avant même que les conclusions des expertises en cours ne soient connues, et avant même que les questions que pose sa mise en place ne trouvent réponse. C'est un véritable plan social qui se prépare chez les GM, dans les pôles d'appui ou au groupe prime. Faites nous donc mentir en nous faisant part des avancées détaillées de l'expertise nationale. A ce propos, nous sommes curieux d'obtenir votre éclairage sur le courrier adressé par le président du CHSCT de l'UP traction de Creil et adressé à tous les membres prétendant la dénonciation d'une demande d'expertise votée en séance, et indiquant que la juridiction compétente était saisie. Un CHSCT n'est pas une table de poker ou l'on use du bluff pour faire plier les représentants du personnel ! Et loin d'impressionner Force Ouvrière, ce genre de stratagème nous semble prouver le délit d'entrave. Seule la complicité de certains, permet à ce président de CHSCT d'échapper momentanément aux poursuites afférentes. Nous demandons monsieur le président que vous vous positionniez sur ce type d'agissement.

Ne vous en déplaise FO est représentatif, et particulièrement sur la région de Paris-Nord. Vous pouvez compter sur nous pour ne pas nous contenter d'une stratégie de contournement, qui viserait à une mise en place en catimini chez les tractionnaires et à des suppressions de postes « en douceur » chez les sédentaires.

De même, le bilan des conseils d'ateliers 2009 est alarmant. En particulier, l'EEX NIF et l'ECT montrent un zéro pointé révélateur sur ce sujet.

Pour conclure, nous exprimons ici nos plus vives craintes à la lecture des cadres d'organisations 2010. En particulier, vous ne nous fournissez qu'un seul CO pour l'équipement. Est-ce à dire qu'une nouvelle fusion d'établissement et à l'ordre du jour ?

LA DELEGATION FORCE OUVRIERE